

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

**Compte-rendu du conseil d'administration de
l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
du 3 juin 2024**

Étaient présents :

Jean-François Renaud, président,

Collège des enseignants et chercheurs : Éric Babin, Patrick Henry, Roberta Morelli,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Catherine Blain, Arnault Labiche (visio), Anabel Mousset,

Collège des personnalités extérieures : Karine Grimaux,

Étaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs :

Béatrice Jullien donne pouvoir à Jean-François Renaud,
Laëtitia Lafont donne pouvoir à Éric Babin,

Miguel Macian donne pouvoir à Roberta Morelli,

Collège des personnalités extérieures :

Pascal Dayre,

Sylvain Lizon, donne pouvoir à Karine Grimaux,

Alexandre Maîtrot de la Motte,

Frédérique Pain,

Marion Waller,

Collège des étudiants :

Samuel Piolle, Hugo Rota, Emma Schoentjes,

Assistaient avec voix consultative :

François Brouat, directeur,
Patrick de Jean, président du CPS,
Estelle Thibault, vice-présidente du CPS,
Isabelle Michard, DRAC Ile-de-France,
Kaddour Benkouider-Sahraoui, agent comptable,

Étaient également présents :

Pascal Dal Pont, directeur adjoint,
Ronald Amétis, directeur financier,
Paule Immath, directrice des ressources humaines et des moyens de fonctionnement,
Alexis Markovics, directeur des études,
Sylvie Moscatelli, adjointe au directeur des études,
Marie-Laure Bouchez-Grimaud, assistante de direction

Étaient excusés ou absents :

Jack-Yves Bohbot, conseil régional d'Ile-de-France,
Olivier Ginez, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation de la région académique d'Ile-de-France
Romain Guisti, chargé de tutelle au ministère de la culture,
Bernadette Nogue, adjointe au contrôleur budgétaire régional, administratrice des
finances publiques adjointe à la DRFIP IdF

Vérification des pouvoirs et du quorum (50% des administrateurs présents, soit 11 administrateurs présents ou représentés).

À la demande de M. Arnault Labiche et conformément à l'article 2-2 du règlement intérieur de l'Ecole et à titre exceptionnel, les membres du conseil d'administration éloignés de Paris pourraient participer à la séance par voie de visioconférence.

Jean-François Renaud, président du conseil d'administration, introduit la séance et présente l'ordre du jour.

Pour information :

- Monsieur Antoine Aubinais, personnalité qualifiée, a démissionné du CA le 2 mai dernier,
- Madame Karine Grimaux, architecte et conseillère ordinaire du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France siège désormais, en remplacement de M. Champenois, à la suite des élections ordinaires de mars dernier,
- Dernier CA pour M. François Brouat.

L'ordre du jour est rappelé :

Délibérations :

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 mars 2024,
2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 30 avril 2024 (tenu par échange d'écrits transmis par voie électronique),
3. Approbation du rapport d'activité 2022-2023,
4. Rapport d'autoévaluation dans le cadre de la campagne d'évaluation du Hcéres en vue de l'accréditation de l'École. Ce point ne sera pas soumis au vote du conseil d'administration.

Points pour information :

- Dépenses des dirigeants de l'ENSA-PB - Bilan 2019-2023,
- Bilan du Forum des métiers de l'architecture du 20 avril 2024,
- Contrôle de la Cour régionale des comptes,
- Point d'étape sur le projet Archi-Folies.

Les prochains CA programmés sont prévus les :

- 30 septembre 2024
- 25 novembre 2024

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2024

CR envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Bernadette Nogue, administratrice des finances publiques, adjointe au CBR à la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France, absente à la séance, a envoyé un courriel afin de formuler une observation sur le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2024, en soulignant l'absence de communication sur l'envoi du compte financier 2023 (*annexé au compte-rendu*) et de l'absence excusée (elle n'a pas participé à cette séance).

Par ailleurs, s'agissant des dépenses des dirigeants, le service du contrôle budgétaire régional a noté une augmentation significative en 2023 des frais de déplacement qui selon les explications fournies résultent d'un déplacement en Asie dans le cadre de la recherche de partenariats. En revanche, pour les frais de réception qui ont quadruplé, il conviendrait de fournir une explication.

Par conséquent, elle souhaite l'amendement du compte-rendu et pouvoir également annexer le document envoyé.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2024 sous réserve d'y annexer la note de communication du Contrôleur Budgétaire Régional (CBR) en date du 4 mars 2024 relative à son appréciation du compte financier de l'école au titre de l'exercice 2023.

Décompte des votes

Votants : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 11 (à l'unanimité)

2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration tenue par échange de courriels du 30 avril 2024

CR envoyé à l'ensemble des administrateurs.

L'objet de cette réunion portait sur l'avenant n° 1 à la convention de coopération sur le projet « Archi-Folies », une délibération a eu lieu par voie électronique.

Il est approuvé à l'unanimité.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2024 tenue par échange d'écrits transmis par voie électronique.

Décompte des votes

Votants : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 11 (à l'unanimité)

3. Approbation du rapport d'activité 2022-2023

Rapport d'activité (RA) envoyé à l'ensemble des administrateurs (lien HTML avec la convocation).

Présentation par François Brouat, directeur, qui indique que le format utilisé est le même que les années précédentes et que le RA est très exhaustif.

Il souligne quelques moments forts et chantiers importants de l'année 2022-2023 :

- Conférence inaugurale du 22 septembre de Bruno Latour,
- Journée d'études sur l'Ukraine, « La guerre au présent » en mars 23, en présence de plusieurs universitaires ukrainiens,
- Mouvement des étudiants au Printemps 2023 : moments intenses de remises en cause, de réflexion et de débats. Plutôt déstabilisant pour l'institution mais aussi échange et dialogue qui porteront leurs fruits,

- Enveloppe exceptionnelle de 3 M€ pour l'amélioration des conditions de travail des étudiants. Pour l'Énsa de Paris-Belleville la subvention s'élevait à 170 K€ ce qui a permis de bâtir avec les étudiants et les élus enseignants, un plan d'aides nouvelles, voté par le conseil d'administration dès le mois de juillet 23
- Réforme à partir de septembre 2023 de la licence 2 et 3 : un travail collectif intense et considérable a été mené, par la CFVE, piloté par Murièle Fréchède, directrice des études, et Solenn Guével, présidente de la CFVE. Cela a impliqué la modification de l'emploi du temps sur 2 périodes semestrielles et introduit des thématiques nouvelles pour chacun des semestres,
- Validation du diagnostic réalisé dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » mobilisant les 20 Énsa, qui devrait nous donner les moyens de rénover en profondeur nos enseignements
- Mission confiée à David Albrecht et Gaëlle Breton en vue d'établir un diagnostic énergétique de l'École. Ce travail a mobilisé l'ensemble des enseignants-chercheurs, les étudiants et les agents administratifs. L'objectif préconisé étant la baisse de notre empreinte carbone de 45 % en 2026 (- 60 % sur l'énergie).

Pour mettre en œuvre le plan de transition écologique de l'École et sous l'autorité de Pascal Dal Pont qui a été nommé chef du projet « transition écologique » de l'Énsa Paris-Belleville, la publication du poste de « chargé de mission de coordination et de valorisation du plan de transition écologique de l'ENSA P-B » a été déposée sur le site de l'école et sur le site « Choisir le service public ».

- Projet Archi-Folies : 20 écoles qui participent à ce projet de pavillons éphémères pour les JO 2024. Celui de l'ENSA P-B a été entièrement construit par les étudiants.
- Travaux prévus à l'été 2024 :
 - Travaux pour le désenfumage de l'IPRAUS en juillet 2024 à la suite de la visite de la commission de sécurité,
 - Changement du système de sûreté : remplacement des détecteurs de présence et des caméras (nouvelle société) début juillet 2024,
 - Réfléchir sur un aménagement différent de la cour Burnouf et peut-être enlever l'escalier. Là encore, la Commission de sécurité demande d'entreposer le bois autrement ou ailleurs (peut-être avoir une gestion du stock à flux tendu).

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, le rapport d'activité 2022-2023.

Décompte des votes

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 (à l'unanimité)

4. Rapport d'autoévaluation dans le cadre de la campagne d'évaluation du Hcéres en vue de l'accréditation de l'École.

Conformément à l'article 8 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture, le conseil d'administration approuve « les demandes d'accréditation et d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux ou des titres réglementés, les évaluations préalables à ces demandes ». Cette demande d'accréditation sera soumise au CA en fin d'année prochaine à l'issue du processus d'évaluation de l'Hcéres.

Le conseil d'administration est invité à débattre sur le projet d'autoévaluation de l'établissement et le projet d'axes stratégiques avant envoi au Hcéres le 14 juin.

François Brouat, directeur, présente les axes stratégiques.

L'autoévaluation précède l'audit des experts prévu les 7 et 8 novembre et le rapport comprend 3 volets : établissement / formation / recherche.

Il existe une réelle complexité dans l'exercice du rapport d'autoévaluation qui est très formaté par l'Hcéres. Il faut synthétiser, alléger le document en cours de rédaction.

Une consultation auprès des enseignants-chercheurs a eu lieu lors du CPS du 28 mai avec quelques remarques énoncées mais le document sera prêt à partir.

Alexis Markovics, directeur des études, détaille le dossier d'autoévaluation en expliquant la méthode et le contenu de ce rapport qui est un travail imposant.

Le point 5 « **Mettre l'étudiant au centre de la vie de l'École et prendre soin de son bien-être** » sera abordé le 7 juin lors de la réunion organisée avec les représentants des étudiants qui ont réalisé une enquête auprès des élèves.

La COMUE cesse d'exister à compter de janvier 2025. Deux rendez-vous ont été pris par le directeur de l'ENSA P-B avec le président de la COMUE et le président d'UGE.

Débat autour de notre association à UGE et qui va se substituer à UPE qui abrite les écoles doctorales et mutualise toute la politique doctorale.

Il est proposé de constituer un groupe de travail qui puisse éclairer le sujet.

La situation régionale est complexe et changeante, il faut se donner les moyens de mieux apprécier la situation.

Jean-François Renaud propose qu'une commission de réflexion se réunisse dès que possible.

Éric Babin souhaite que des personnes extérieures soient invitées pour éclairer le dossier.

Catherine Blain souligne l'importance de la présence de l'UMR. C'est une vraie force dans les laboratoires de recherche.

Estelle Thibault souhaiterait une association des plus souples possibles pour valoriser la recherche.

Jean-François Renaud rappelle qu'il faut préparer à la rentrée l'élection partielle à la commission recherche.

Patrick de Jean indique que sur les axes stratégiques il y a une opposition entre recherche et formation qui semble caduque. Ne faudrait-il pas interroger différemment le sujet ?

Estelle Thibault précise qu'il y a une inquiétude sur la dissolution de la recherche dans l'enseignement. Le faire ressortir dans les axes et expliquer quelles recherches sont faites.

Points pour information :

- Dépenses des dirigeants de l'ENSA-PB - Bilan 2019-2023

Le 11 mars 2021, le conseil d'administration de l'Ecole adoptait le Document unique de cadrage (DUC) sur les dépenses des dirigeants qui fixait un certain nombre de règles suivant en cela les consignes du ministère.

Ronald Amétis, directeur financier présente le bilan.

I/ Rappel du contexte :

Le ministère de la Culture a engagé en 2015 une démarche concernant la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants du secteur culturel. En application de l'instruction datée du 20 juin 2015, préparée avec le concours de l'inspection générale des affaires culturelles, des services du ministère et des autorités de contrôle budgétaire et comptable, un Document unique de Cadrage (DUC) ainsi qu'un tableau de bord étaient présentés et validés au conseil d'administration du 11 décembre 2015.

Par instruction en date du 15 septembre 2020, il a été demandé aux opérateurs de formaliser un nouveau Document Unique de Cadrage, ainsi qu'un tableau de bord lesquels ont été soumis à validation du conseil d'administration de l'école du 11 mars 2021. Cette nouvelle version du Document Unique de Cadrage, intégrée, pour chaque type de dépenses engagées, le périmètre, les règles et procédures ainsi que les dispositifs de contrôle.

On entend par « dirigeants » les deux responsables exécutifs du plus haut niveau : président exécutif et directeur général. Le président du conseil d'administration non exécutif n'est pas directement concerné.

Pour l'ENSA de Paris-Belleville, il s'agit donc du directeur, de la directrice adjointe en poste jusqu'au 30 juin 2022, du directeur adjoint en fonction depuis le 1^{er} juillet 2022.

La responsabilité des dirigeants est de faire appliquer les règles relatives aux frais de fonctionnement au sein des structures qu'ils dirigent, par eux, comme par leurs collaborateurs.

La transparence est une exigence dans l'utilisation des deniers publics.

Les dépenses n'ont vocation à être prises en charge par l'établissement que dans le cas où elles sont :

- Inhérentes à la fonction occupée ;
- Engagées dans l'intérêt de l'établissement ;
- En lien direct avec l'activité professionnelle exercée ;
- Engagées en conformité avec la réglementation, les textes, les procédures ou recommandations spécifiques s'imposant à la fonction publique.

II / Bilan des dispositifs de contrôle interne des dépenses des dirigeants :

Pour l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, le **bilan des dispositifs de contrôle interne des dépenses de fonctionnement** et de leur application aux dirigeants est, à ce stade, le suivant :

Un premier bilan des dépenses des dirigeants pour la période de 2015 à 2018 a été établi et soumis pour information au CA du 11 février 2019.

Un deuxième bilan des dépenses des dirigeants pour la période de 2019 à 2023 est donc présenté pour information aux membres du CA du 03/06/2024.

Les dépenses des dirigeants concernent Monsieur François Brouat, directeur, Madame Florence Ibarra, directrice adjointe en fonction jusqu'au 30 juin 2022 et Monsieur Pascal Dal-Pont, en fonction depuis le 1^{er} juillet 2022 en qualité de directeur adjoint.

Les tableaux de bords annexés à la présente note recensent les dépenses par dirigeant. Par ailleurs, le tableau de synthèse suivant récapitule les dépenses de l'ensemble des dirigeants par nature de dépenses de 2019 à 2023 :

Tableau de synthèse : Suivi des dépenses des dirigeants (en euros)

Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023
Frais de réception et de représentation	390,5	52,5	203,00	119,30	600,00
Frais de taxi	0	0	21,90	80,90	58,70
Frais de déplacements	3 291,27	257,22	1 161,58	548,60	2 995,07
Téléphonie	1 408,41	1 462,89	1 271,16	979,93	745,29
Prestations d'études ou de conseil	0	0	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 090,18	1 772,61	2 657,64	1 728,73	4 399,06

Les tableaux de bords annuels, pour la période de 2019 à 2023 ont été régulièrement remplis par la direction financière qui n'a eu à lancer aucune alerte.

– **Bilan du Forum des métiers de l'architecture du 20 avril 2024**

Pascal DAL PONT, directeur adjoint, coordonnateur du projet présente le bilan du Forum des métiers de l'architecture qui s'est déroulé le samedi 20 avril 2024.

Auparavant, le forum était sous la forme d'une biennale pilotée par les ALUMNI (anciens étudiants de l'ENSA P-B).

En avril 2023, l'école initie ce projet. Le budget étant de 40 000 € comprenant 25 000 € de subvention par le Ministère (Culturepro) et 5 000 € par chacune des deux ENSA, Paris-Malaquais et Versailles.

Budget en coûts complets en valorisant le temps des bénévoles des Alumni et la mise à disposition des locaux : 66 823 € (hors intervenants).

La cible est les étudiants en master et les jeunes diplômés (- de 3 ans de diplôme).

Le programme comprenait 10 ateliers et 1 conférence plénière.

Des podcasts des ateliers vont être diffusés afin d'obtenir une audience plus étendue.

À partir du 19 mars, une communication par courriels a été faite pour cibler les participants éventuels.

Un bilan qualitatif (par un envoi de mail d'évaluation) et quantitatif a été réalisé. La note de 4,6/5 a été obtenue.

Une synthèse des commentaires généraux démontre plusieurs points positifs :

- diversité des thématiques,
- qualité des intervenants riche et stimulante,
- format dynamique,
- opportunité de réseautage,
- ouverture d'esprit.

Et points à améliorer :

- Plus de diversité des profils,
- Temps d'échanges à approfondir,
- Développer des métiers autres que celui d'architecte
- Information sur la formation et insertion professionnelle,
- Communication et publicité à améliorer.

Pour le prochain Forum, prévoir qu'il tourne entre ENSA IdF, sous un format 1 jour ou ½ journée, le samedi ou en semaine et peut-être avec l'installation de stands pour un aspect plus conventionnel.

– Contrôle de la Cour régionale des comptes

François BROUAT, directeur, et Ronald AMETIS, directeur financier présentent le dossier.

Un premier travail a été rendu le 31 mai 2024.

Il faut répondre aux autres questionnaires pour le 15 juin et 30 juin pour la recherche.

– **Point d'étape sur le projet Archi-Folies**

Le projet Archi-Folies a été présenté à plusieurs reprises. Depuis le 2 mai dernier, l'équipe pédagogique pilotée par Noël Dominguez, enseignant à l'Ecole, assisté de Ludovik Bost, responsable pédagogique des ateliers, et de Martin Monchicourt, responsable de l'atelier bois, est à pied d'œuvre dans le parc de la Villette pour construire ce pavillon éphémère.

Pascal Dal Pont rappelle quelques points notamment le coût du pavillon qui est estimé à 100 000 € dû au prix des matériaux.

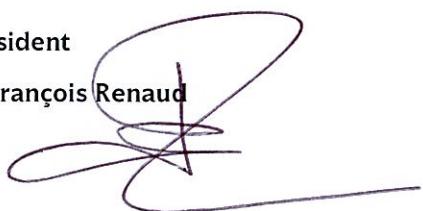
Il faut trouver des acquéreurs volontaires. L'École réfléchit à un appel d'offre public. Si le pavillon n'est pas vendu, il sera recyclé.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 30 septembre 2024.

Fin de la séance à 16h40

Le président

Jean-François Renaud



ANNEXE

- Compte financier 2023

**Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris**
Service Contrôle budgétaire régional
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Mél. : cfd-ile-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, 4 mars 2024

Réf. : 2024-20/DRFIP-IDF/CFR/GB

Conseil d'administration de l'ENSA de Paris-Belleville du lundi 4 mars 2024

Communication du CBR

point 3 : compte financier 2023

Etant dans l'impossibilité de participer au CA de ce jour, je vous fais part de mon appréciation du compte financier de l'Ecole au titre de l'exercice 2023.

S'agissant en premier lieu de la qualité de la prévision, il apparaît que le solde budgétaire déficitaire en BR2 de 392 K€, s'avère in fine positif de 333 K€. L'écart ainsi constaté de 725 K€ est assez important, du fait de dépenses prévues qui n'ont pu être ni engagées (1 M€) ni payées (700 K€). Le BR doit toutefois consacrer une approche prudentielle sur les dépenses, cet écart ne remet donc pas en cause la qualité de la prévision.

En outre, les dépenses d'investissement devraient retrouver une dynamique conforme aux prévisions en 2024, du fait de l'arrivée d'un nouveau responsable immobilier.

S'agissant en second lieu de la situation financière de l'Ecole, le résultat demeure déficitaire, mais dans une proportion moindre que prévue. Sous l'effet conjugué d'une CAF plus élevée, et d'investissements inférieurs aux prévisions, le fonds de roulement in fine est abondé de 323 K€ pour atteindre 3 M€.

En conclusion, tant le niveau du Fonds de Roulement que celui de la Trésorerie sont à des niveaux confortables fin 2023. Toutefois, il ne s'agit que d'un effet de décalage sur 2024, dont la gestion devra être suivie avec attention et exécutée avec mesure pour éviter toute dégradation sensible.

Le Contrôleur budgétaire régional,



Signature numérique de
Jean-François Dagues,
Contrôleur budgétaire
régional
Date : 2024.03.04 09:55:37
+01'00'